

1.1 marchés publics

DECISION N° 2023/77

MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS DANS LE BATIMENT DE LA POLICE MUNICIPALE.

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal, prise en exécution de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-1 1° Alinéa concernant la procédure adaptée, l'article R 2122-8 relatif au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros Hors Taxe et les articles L 2431-1, L 2431-3 et R 2331-1 à R 2432-7 concernant la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2023,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2023/15 notifié le 11/08/2023 au groupement conjoint représenté par le mandataire Delphine MAURIZOT,

Vu la décision n°2023/43,

Considérant la validation de la phase APD du projet d'aménagement de locaux administratifs dans le bâtiment du poste de police municipale,

DECIDE

Article 1 : de fixer, par voie de modification du marché public, la rémunération définitive du groupement conjoint représenté par le mandataire Delphine MAURIZOT - 84380 Mazan, au montant forfaitaire de 39 966.23 euros hors taxe soit 43 233.85 euros TTC (TVA 20%).

Article 2 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A MAZAN, le 23/10/2023

Le Maire,

Louis BONNET

